

## Calendrier de la formation

La formation est d'une durée de **28 heures** réparties en quatre samedi au rythme d'un par mois.

La formation est dispensée soit dans les locaux de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, soit au sein même de l'association.

Il est possible de ne suivre qu'un ou deux modules.

## Coût de la formation

- 700 euros
- Tarif réduit pour les étudiants de Sciences Po Aix
- Possibilité d'organiser la formation en *intra*

## Validation du Certificat

Un examen oral portant sur les trois modules, devant un jury composé de deux membres ; et un exercice pratique en comptabilité. Les deux épreuves devront être validées.

## Responsable de la formation :

**Franck BIGLIONE**  
Directeur de la Formation et des Études

## Renseignements et inscriptions :

**Dominique LÉGER**  
04 65 04 70 73

**Mathilde HIMÉDA**  
04 65 04 70 74

[formation.continue@sciencespo-aix.fr](mailto:formation.continue@sciencespo-aix.fr)



Certificat  
Dirigeant d'association



# Présentation

## du certificat

Un grand nombre de Français sont membres d'une ou plusieurs associations ; quelques-uns acceptent d'en prendre la responsabilité. Mais ont-ils toujours la compétence nécessaire pour en assumer un fonctionnement régulier ? Il existe en effet un ensemble d'obligations juridiques et comptables que tout dirigeant d'association doit bien connaître et maîtriser.

Il n'est cependant pas nécessaire d'être un expert. Des connaissances précises peuvent aisément être acquises, vérifiées ou mises à jour, quel que soit le domaine d'activité de l'association. Tel est le but de ce certificat : acquérir ces connaissances de base en 26 heures de formation, avec des spécialistes et des praticiens, d'une manière simple, pratique et directement opérationnelle.

Certaines activités associatives sont également soumises à d'autres réglementations plus spécifiques (santé, sport, jeunesse, etc), qui ne seront pas traitées de manière particulière dans le cadre de ce Certificat.

Enfin, une place particulière sera accordée au régime des aides financières et des subventions publiques.

### Public concerné

Toute personne exerçant une responsabilité dans une association, quels que soient son domaine de compétence, son niveau d'études et sa situation professionnelle.

Peu importe l'objet de l'association.

Le certificat est aussi ouvert aux étudiants de Sciences Po Aix.



# Programme

## des unités d'enseignement

### MODULE 1 La création et la gestion administrative d'une association (7 heures)

#### La création d'une association (3 heures)

- Les opérations préalables ;
- La définition de l'objet et la rédaction des statuts ;
- Les différentes formalités.

#### La gestion administrative d'une association (4 heures)

- Les divers organes d'une association ;
- La répartition des compétences ;
- Les réunions, les décisions, les archives ;
- Les différents types d'activités possibles.

### MODULE 2 Construire et faire vivre le projet associatif (7 heures)

#### Présentation du champ associatif

- Quelques définitions : association, ONG, OSC, ESS, secteur non lucratif, etc. ;
- La sectorisation du champ associatif : domaines d'intervention, bénévolat, emploi, financements, budgets.

#### Caractérisation du champ associatif

- Le caractère fondamentalement politique des associations ;
- Le rôle social des associations ;
- La dimension économique du secteur associatif.

#### Construction et management du projet associatif

- Un cadre d'analyse des dynamiques associatives : les pôles projet, action et organisation ;
- Les dynamiques d'acteurs (bénévoles, salariés, partenaires et autres parties prenantes) ;
- Quelques outils pour mieux comprendre le management des associations ;
- Les principaux enjeux pour le secteur associatif.

**Analyse de situations :** approches maïeutiques sur le diagnostic et le traitement de cas concrets.

### MODULE 3 La gestion comptable et financière d'une association (10 heures)

- Introduction principes financiers et comptables ;
- Les produits et les charges ;
- Les investissements et les emprunts ;
- La tenue des comptes, les budgets, les provisionnels ;
- La fiscalité
- Les circulaires sur les associations
- Les subventions et le mécénat

### MODULE 4 Réflexions éthiques et pratiques sur l'action et le management associatifs (4 heures)

#### La gestion des risques de discriminations

- Définitions, enjeux, prévention des risques et traitement des situations problématiques ;
- Réflexion collective sur des cas concrets et échanges avec les participants.

**Partage d'expérience et débats :** questions / réponses sur les expériences associatives des étudiants, sur leurs besoins à court et moyen terme ainsi que sur les possibilités d'accompagnement.

